



www.st-peray.com

MAIRIE

Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 108
07131 SAINT-PÉRAY Cedex
Tél. : 04 75 81 77 77
secretariatgeneral@st-peray.com

ACCUEIL / ÉTAT CIVIL

Fax : 04 75 81 77 78

SERVICES TECHNIQUES

Fax : 04 75 81 77 71

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Fax : 04 75 81 77 82

Le 11 avril 2014.

Le Maire de Saint-Péray,

à
.
.
.
.
.

N./Réf. : SG/DBP/DF

CONVOCATION

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à la réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le :

Jeudi 17 avril 2014

A 20 h 30

Salle d'Honneur- 1^{er} étage centre

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour est le suivant :

1- Désignation des représentants de la commune :

Organismes « extérieurs » :

- a. Valence Romans Déplacements (VRD),
- b. Syndicat Mixte du canton de Saint-Péray,
- c. Communauté de Communes Rhône-Crussol :
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- d. Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE 07),
- e. Syndicat Départemental d'Equipeement de l'Ardèche (SDEA),
- f. SEMSPAD,
- g. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
Fixation du nombre d'administrateurs,
Election des 8 représentants du conseil municipal.
- h. Office Municipal des Sports (OMS),
- i. Office Municipal d'Animation Culturelle (OMAC),
- j. Comité de Jumelage,
- k. Conseils d'écoles publiques,

.../...

- l. Conseil d'administration du collège,
- m. Contact 07 – Mission Locale Nord,
- n. Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE),
- o. PROCIVIS – Vallée du Rhône,

Organismes « internes » :

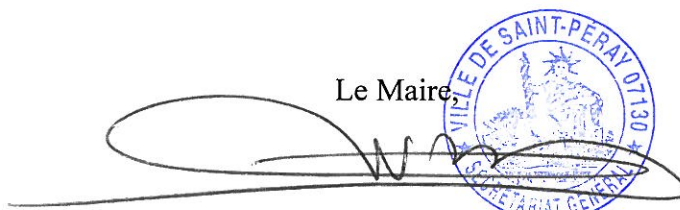
- p. Comité de suivi de l'école de musique,
 - q. Comité de suivi de la petite enfance,
 - r. Comité Technique Paritaire (personnel mairie) : désignation du nombre de représentants et élections des représentants,
 - s. Comité de suivi « Actions façades »,
- 2- Formation des commissions municipales :
- a. Commissions d'instruction,
 - b. Comités consultatifs,
 - c. Commission d'appel d'offres,
 - d. Commission accessibilité.
- 3- Délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire,
- 4- Désignation d'un élu pour signer les actes administratifs,
- 5- Désignation d'un élu pour signer les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées au nom de la commune,
- 6- Indemnités du Maire, des adjoints, et des conseillers délégués,
- 7- Convention de partenariat avec le Comité de Jumelage,
- 8- Délibération portant retrait de la délibération n°51-2014 du 26 février 2014 « protection fonctionnelle du maire-art. L2123-35 du CGCT ».

Est également annexée la liste des décisions municipales prises depuis le conseil municipal du 26 février 2014, en application des délégations de pouvoir au maire,

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire



Jacques DUBAY.